



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Fermeture des classes préparatoires aux grandes écoles à Paris

Question écrite n° 14060

Texte de la question

Mme Sophia Chikirou alerte M. le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse sur la fermeture des classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE) annoncées par le rectorat de Paris pour la rentrée 2024. En 2018, Parcoursup voyait le jour avec la loi « ORE », ce qui constituait la première réforme d'Emmanuel Macron concernant l'enseignement supérieur, instaurant ainsi une sélection scolaire et sociale, remettant en cause le droit d'accès à l'université et poussant nombre d'élèves vers l'enseignement privé. L'université française souffre plus largement d'un sous-investissement chronique : depuis 2014, la dépense publique moyenne par étudiant baisse en moyenne de 1,4 % par an en euros constants. Pourtant, Emmanuel Macron a annoncé au début du mois de décembre 2023 un « acte II de l'autonomie des universités », sans financement supplémentaire. La réforme du lycée professionnel s'est inscrite dans la même logique, en sacrifiant la formation au profit de l'apprentissage, en favorisant le développement de CFA privés au détriment des diplômes nationaux, pour le plus grand bonheur des grandes entreprises, au motif de la sacro-sainte « employabilité ». Après ces différents coups portés à l'enseignement public, Mme la députée s'inquiète du sort réservé aux classes préparatoires aux grandes écoles. Quatre fermetures de classes ont en effet été annoncées par le rectorat de Paris pour la rentrée 2024 : une classe économique commerciale et générale (ECG) au lycée Jacques-Decour, la seule hypokhâgne du lycée Lamartine, une classe de khâgne au Lycée Chaptal et une classe ATS (adaptation technicien supérieur) à Pierre-Gilles-de-Gennes. Mercredi 13 novembre 2023, 700 personnes se sont mobilisées pour défendre ces filières d'excellence. Pour rappel, 95 % des élèves sortant de CPGE obtiennent un master 2 à l'issue de leurs études. Sans être parfaites, elles offrent un enseignement à taille humaine, encadré, exigeant et passionnant, qui garantit souvent l'épanouissement et la réussite des élèves. Créées au XVIIIe siècle, généralisées à toutes les administrations et ouvertes à tous sans distinction sociale après la Révolution française de 1789, elles sont le symbole de la méritocratie à la française. Le rectorat explique d'abord ces fermetures par le manque de mixité des classes préparatoires parisiennes. En partant de ce constat, il est pour le moins étonnant que le Gouvernement se refuse à travailler à la construction de passerelles et à l'amélioration de l'accessibilité aux classes prépa et préfère fermer à l'aveugle des classes qui ont précisément un taux de boursiers de plus 40 %, largement au-dessus de la moyenne parisienne. Leur fermeture ne fera qu'aggraver le problème. Le rectorat évoque aussi un manque d'étudiants. Au total, 1 500 places seraient vacantes. Mais le calcul est trompeur puisqu'il s'appuie sur un effectif moyen attendu de 48 élèves par classe. Ce chiffre est à l'évidence démesurément élevé, voire totalement déconnecté de la réalité et n'est en aucun cas adapté à la dispense d'un enseignement de qualité. La moyenne effective s'élève à 43 élèves environ, ce qui est déjà très conséquent, d'autant plus que certaines classes scientifiques sont de fait en effectifs réduits puisque les élèves sont amenés à réaliser beaucoup de travaux dirigés. De plus, le niveau d'effectif pléthorique est réglementairement établi à 35 élèves par le décret n° 2015-477 du 27 avril 2015. En fait, il ne manque pas 1 500 élèves, mais il y aurait plutôt 1 500 élèves en trop. Sans compter qu'une hausse des effectifs de 2 % est prévue à la rentrée 2024 ! Les arguments du rectorat apparaissent donc totalement hors de propos, si ce n'est fallacieux, et il est à craindre que ces fermetures ne s'inscrivent en réalité dans une logique de fond visant à favoriser l'enseignement privé au détriment de l'enseignement public, afin de réaliser des économies sur le dos des enfants. Face à toutes ces interrogations, le rectorat est resté absolument sourd aux demandes des syndicats, refusant même de recevoir les délégations d'établissements. À la veille de l'ouverture de Parcoursup,

Mme la députée s'inquiète de ne pas voir les classes menacées de fermeture apparaître dans les choix qui vont être proposés aux futurs étudiants sur la plateforme. Elle lui demande donc s'il va apporter une réponse aux équipes pédagogiques, élèves et élus qui s'opposent à ces fermetures insensées.

Données clés

Auteur : [Mme Sophia Chikirou](#)

Circonscription : Paris (6^e circonscription) - La France insoumise - Nouvelle Union Populaire écologique et sociale

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 14060

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : Éducation nationale et jeunesse

Ministère attributaire : [Éducation et jeunesse](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [26 décembre 2023](#), page 11651

Question retirée le : 11 juin 2024 (Fin de mandat)